

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE  
de DOMÉRAT

L'an deux mille quatorze, le dix huit septembre,  
le Conseil Municipal de la Commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu  
habituel de ses séances, au nombre de vingt-cinq, en session ordinaire  
sous la présidence de Monsieur MALBET, Maire, en suite de la  
convocation faite par M. le Maire de ladite commune, le 11 septembre  
2014.

Nbre de conseillers  
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 25  
Votants : 29

Date de l'affichage de la  
convocation :

11 septembre 2014

Date de l'affichage à la  
porte de la Mairie du  
compte rendu de la  
séance :

29 septembre 2014

**OBJET** : Extension  
crèche : demandes de  
subventions (CAF,  
Conseil Général, Feder,  
MSA).

140918-14

Présents : Mrs MALBET..BOIN..Mme JOUANNIN..Mr BOY..Mme  
LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme CHAPON..Mrs BUVAT..HENRY..  
M LIMOGES..LE GOUX..P LIMOGES..PEYRONNET..Mmes  
LEPINEUX..FAUCHARD..CAQUIN..Mr CORREIA..Mme GOZARD..  
Mr DUFLOUX..Mmes LEBOURG..BONNICI..GESSET..Mrs ANDRES..  
LEFEBRE..Mme AURAT.

Secrétaire de séance : Mme LEBOURG.

Ayant donné mandat de procuration : Mme BOURDIER à Mr MALBET,  
Mme DUPUY à Mr HENRY, Mme NEBOUT à Mr BOIN, Mme JUILLARD  
à Mme GESSET.



Le Maire informe les membres de l'assemblée que des travaux ont été  
programmés afin de permettre l'agrandissement de notre structure "Petite  
Enfance" à savoir :

- création d'une salle d'activités pour le RAM,
- Création d'un local de stockage de couches.

Diverses demandes de subventions vont être faites auprès de la Caisse  
d'Allocations Familiales, la MSA, le Conseil Général et le Pays de la  
Vallée de Montluçon.

A ce jour, le montant estimatif du projet s'élève à 85 564,88 € H.T. La  
CAF nous accorderait une subvention correspondant à 80 % du montant  
hors taxe soit 68 451,90 €.

Le Conseil Général participerait quant à lui en nous attribuant une somme  
forfaitaire de 800 €. Pour ce qui relève de la MSA et du Pays de la Vallée  
de Montluçon, nous ne connaissons pas encore le montant éventuel des  
subventions.

Le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour solliciter les  
différentes subventions ci-dessus mentionnées.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à solliciter les dites subventions.



Pour extrait conforme au registre,  
Légalement signée par le Maire,  
Marc MALBET.